

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 14 novembre 2014

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2014-10-2-3

Service consulté

Haute-Alsace Tourisme Agence de Développement Touristique

AIDES EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Résumé : Il est proposé d'attribuer un montant global de subventions de 25 000 € en faveur de quatre porteurs de projets situés à SAINT-HIPPOLYTE, TURCKHEIM, COLMAR et LAUTENBACH, selon le tableau qui figure au présent rapport précisant la répartition des aides affectées aux différents bénéficiaires.

Le Département du Haut-Rhin soutient l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

Quatre dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport et dont le détail figure dans le tableau ci-dessous. Le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 25 000 €.

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label
M. BLEGER François Modernisation de 2 chambres d'hôtes à SAINT-HIPPOLYTE HEB04259	20 000 € (plafond)	20 %	4 000 € (plafond)	Gîtes de France
M. NEFF Grégory Création d'un meublé de tourisme à TURCKHEIM HEB04260	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France
Mme CHICHE ECK Patricia Création d'un meublé de tourisme à COLMAR HEB04261	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Clévacances
M. DEGEILH Jean-Pierre Création d'un meublé de tourisme à LAUTENBACH HEB04262	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France
Total	140 000 €		25 000 €	

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
 - une subvention plafonnée à 4 000 € à M. François BLEGER pour la modernisation de 2 chambres d'hôtes à SAINT-HIPPOLYTE ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à M. Grégory NEFF pour la création d'un meublé de tourisme à TURCKHEIM ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à Mme Patricia CHICHE ECK pour la création d'un meublé de tourisme à COLMAR ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à M. Jean-Pierre DEGEILH pour la création d'un meublé de tourisme à LAUTENBACH ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER